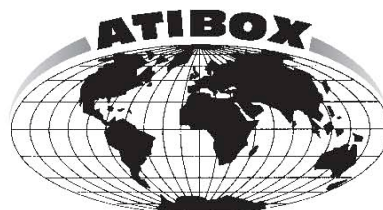


ATIBOX

AFFILIÉE À LA FCI



Exp: Dr. Milos A. Lucic
ATIBOX Präsident
Bulevar Cara Lazara 47
SER-21000 Novi Sad
Serbien
Tel/Fax: +381 21 46 91 37
e-mail: malucic@eunet.yu

Novi Sad, le 10 août 2007

Lettre adressée aux Pays Membres de l'ATIBOX

Mesdames et Messieurs,

Le Comité de l'ATIBOX a appris que le Deutsche Boxer-Klub e.V. München (BK) a adressé à plusieurs pays membres de l'ATIBOX une lettre dans laquelle il exprime l'opinion que (traduction de la citation allemande) "...les principes à l'origine de l'ATIBOX... se sont perdus". Il a l'intention de fonder une nouvelle association sous le nom de Boxer-World-UNION e.V. (BWU), dont le champ d'activité sera mondial et dont le siège sera Munich. La BWU serait inscrite dans le registre des associations à Munich. Dans cette lettre, il est demandé aux destinataires s'ils pourraient envisager de devenir membre de la BWU et leur réponse est demandée pour le 31 août 2007 au plus tard

Par la présente, le Comité de l'ATIBOX vous informe de sa position au sujet des passages les plus importants de la lettre du BK concernant la BWU.

Le BK écrit (traduction de la citation allemande): "Nous avons malheureusement omis, au cours des années, d'adapter la Convention de l'ATIBOX." A son avis, l'entrée des multiples pays de l'Est a provoqué une situation non maîtrisable. Nous nous posons la question de savoir qui est désigné par le BK quand il écrit "Nous". Parle-t'il de lui-même, ou du Comité de l'ATIBOX ou peut-être même les représentants allemands qui ont présidé l'ATIBOX sans interruption de 1960 à 2002?

Ensuite, le BK, dans sa lettre, critique le fait que de nouveaux pays membres aient été admis alors que leurs délégués élus n'étaient même pas présents et qu'il y ait eu délégation de leurs voix, de sorte qu'un seul délégué était porteur de 5 voix.

A ce sujet il est à noter que la Convention (base de la coopération des pays membres de l'ATIBOX) ne dit rien de détaillé relatif à la délégation de voix. Dans de tels cas prévaut toujours l'Article 10 qui spécifie que l'Assemblée Générale prend la décision définitive. Cela signifie que chaque participant à l'Assemblée Générale doit, au cours de la discussion et de façon démocratique, s'efforcer de faire pencher la balance dans son sens. Pendant l'Assemblée, il a la possibilité, par des argumentations persuasives, de trouver des majorités dans son sens. Toutes les Assemblées Générales ont toujours accepté la cumulation de voix par un délégué, par laquelle celui-ci exerce également le droit de vote y afférent, et à Novi Sad il a donc été procédé comme d'habitude. Le nouveau Comité de l'ATIBOX discutera de ce procédé habituel lors de la révision de la Convention qui devient urgente. Le Comité élaborera une proposition d'une procédure de vote (p.ex. le droit de vote ne peut s'exercer que par un délégué présent à l'Assemblée Générale!), la présente aux pays membres pour commentaires et, selon l'Art.19 de la Convention, au vote par correspondance.

En plus des 2 ré-admissions (Italie et Norvège) et de la confirmation de l'Association Française du Boxer en tant que nouveau représentant français, 6 pays de l'est de l'Europe ont été admis comme nouveaux membres. Ces pays sont tous membres de la FCI et il n'y a donc aucune raison de leur refuser l'admission dans la grande famille de l'ATIBOX. En concordance avec le contrat de co-opération entre la FCI et l'ATIBOX, § 1(4), les nouveaux pays membres ont été admis dans l'ATIBOX lors de l'Assemblée Générale de façon unanime. Le BK, également, a accepté ces admissions.

Dans la suite de sa lettre, le BK constate que, lors des élections du Comité de l'ATIBOX, tout n'aurait tourné qu'autour de certaines personnes. Il est effectivement un fait que, vu du BK, lors des élections de Novi Sad, deux personnes se trouvaient sur le devant de la scène: un membre du BK allemand, Torsten Lemmer, proposé à l'élection de membre du Comité par la Bulgarie, et dont le BK voulait empêcher l'élection, d'une part, et Günter Karg, nommé par le BK en tant que candidat pour le poste de président, d'autre part. Ce dernier a renoncé à sa candidature lorsque le Dr. Milos Lucic a confirmé sa propre candidature à l'élection du Président. Après les tours de scrutin, dans le cours desquels l'ancien membre du Comité de l'ATIBOX, Udo Herrmann, qui avait les meilleures chances d'être réélu, avait dû se retirer par „solidarité“ avec le BK, les délégués du BK quittèrent l'Assemblée Générale en protestant.

Un mot au sujet du candidat Torsten Lemmer: Depuis des années circulent régulièrement „sous le manteau“ des rumeurs au sujet de machinations véreuses de la part de Torsten Lemmer, élu finalement au poste de Secrétaire Général du Comité de l'ATIBOX avec une majorité très claire. Pourquoi le BK ne s'est-il jamais distancé de Mr Lemmer ou de ces rumeurs ou alors pourquoi n'a-t-il jamais apporté les preuves de ces machinations illicites? Au lieu de quoi, le BK, même dernièrement, a de façon répétée confié à Mr Lemmer des tâches de haute importance et l'a remercié maintes fois publiquement de son travail formidable. Exemples: l'Exposition Nationale d'Élevage 2006 à Düsseldorf en tant que manifestation principale du BK, ou, une semaine avant l'Assemblée Générale de l'ATIBOX, le patronage du championnat allemand des Jeunes et Puppies 2007.

Torsten Lemmer a également été décoré de l'Épingle du Mérite en or du Deutscher Boxer Klub.

L'ATIBOX n'est pas une association, mais ne fait qu'exécuter ses tâches bien définies, sur la base d'une Convention conclue de façon mutuelle et donnant des droits égaux à tous les partenaires. Puisque, selon l'Art. 1, le siège de l'ATIBOX est le domicile du Président en fonction, le régime juridique d'une association changerait avec chaque Président, serait donc serbe, en ce moment, après avoir été norvégien, etc. En dépit de ce statut, et afin de réagir directement au reproche polémique du BK, on ne peut pas „faire ce qu'on veut“. Ou devons-nous croire que tous les Comités de l'ATIBOX sous l'égide d'un Président allemand ont fait ce qu'ils voulaient? La Convention fixe le cadre juridique. A tout moment, l'Assemblée Générale pouvait et peut modifier la Convention par un vote démocratique.

Comme déjà mentionné ci-dessus, l'ATIBOX – depuis sa fondation en 1950 – a été présidée la plupart du temps par des personnes d'Allemagne. Pendant tout ce temps, toutes actions ont été exécutées dans le cadre de la Convention d'origine qui a subi peu de modifications, et il n'y a guère eu des propositions ni allemandes ni d'autres pays membres pour des changements substantielles. Depuis les nouvelles élections à Novi Sad, cette année, l'Allemagne considère cette Convention comme étant non démocratique. Cependant, l'Assemblée Générale 2007 n'avait pas reçu des propositions de modification de la Convention de la part des Allemands.

Relative à la gestion de l'ATIBOX, l'Allemagne avait juste fait une contre-proposition à la proposition du Comité d'élargir celui-ci par deux assesseurs. Toutefois, cette contre-proposition a été refusée par l'Assemblée Générale.

Le BK est de l'avis qu'il n'y a pas de possibilité de modifier démocratiquement la Convention actuelle dans un temps prévisible. Cette assertion est clairement fautive. De même, le Comité de l'ATIBOX considère que l'initiative du BK de fonder une nouvelle association portant le nom de "Boxer-World-UNION e.V.", ayant son siège à Munich, est une fautive route. L'actuel Comité de l'ATIBOX est ouvert à tous les conseils des pays membres. Avant d'écrire que la Convention ne pourra être adaptée, on devrait essayer de le faire!

L'admission (légale) dans l'ATIBOX de multiples nouveaux pays a, en effet, modifié un peu son aspect et les procédés dans la pratique, par rapport aux temps de la fondation en 1950.

Toutes propositions des pays membres nous sont les bienvenues s'ils servent à adapter la Convention aux réalités d'aujourd'hui. Lors de ses travaux de la révision urgente de la Convention, le Comité s'y emploiera également.

Si les nouveautés et les adaptations sont le résultat de réflexions communes, il n'y a aucune raison de ne pas les soumettre au vote des pays membres et d'ainsi adapter la Convention démocratiquement.

Le BK craint en outre, que l'actuelle situation créerait dans l'ATIBOX un vacuum inacceptable. Voyez vous-même sur le site Internet de l'ATIBOX, maintenant en 3 langues, qu'un travail considérable a été effectué depuis l'élection du nouveau

Comité. Avec, entre autres, la publication du compte-rendu de l'Assemblée Générale à NoviSad/Serbie nous avons montré que nous souhaitons être un Comité qui créera la transparence, pour que tous les pays membres de l'ATIBOX pourront profiter des informations. Dans tous les statuts de nos pays membres se trouve l'idée que le bien-être de la race Boxer doit constituer la plus haute priorité.

Nous travaillons pour le bien de l'élevage international du Boxer et dans l'intérêt de bonnes relations entre nous, et pour ce faire nous n'avons pas besoin de changer notre façon de penser, ni n'avons-nous besoin de la BWU. Le Comité de l'ATIBOX estime la tentative du BK pour la fondation d'une association mondiale supplémentaire comme étant absolument inutile et extrêmement contre-productive pour la cause du Boxer. Celui qui ne dirige pas son attention sur l'essentiel tourne souvent à vide.

Nous avons également besoin de votre co-opération. Faites-nous part de vos bonnes idées et de vos propositions, que ce soit pour l'élevage, pour les expositions ou pour le travail. Entre autres, nous voudrions essayer d'organiser, en plus de l'Assemblée Générale avec des élections, tous les ans à la veille de l'exposition ATIBOX, une Assemblée Générale (sans élections) .

Cela permettrait de discuter de problèmes et de les surmonter éventuellement plus rapidement.

Nous, le Comité de l'ATIBOX, sommes une équipe nouvelle avec beaucoup de bonnes idées et de projets que nous souhaitons réaliser pour le bien de la race et des pays membres de l'ATIBOX. Continuez à nous honorer de votre confiance et restez fidèles à l'ATIBOX, partenaire de la FCI. Merci.

Avec nos meilleurs sentiments

A T I B O X

Au nom du Comité



Dr. Milos Lucic